

Assurance de prêt sans assurance

Par dufangel, le 25/07/2013 à 22:30

Bonsoir,

J'ai contracté un prêt en 2010 d'un montant de 23 000 € pour création d'entreprise. L'assureur de ma banque n'a pas voulu assuré mon prêt pour des raisons médicales. Avant la réponse de l'assureur , et durant la signature du contrat je me suis porté caution avec mon époux de 5 000 € pour ce prêt. Lorsque le verdict de l'assureur est tombé le dossier était lancé et la banque à versé l'argent sans assurance. j'ai un courrier de leur part qui dis qu'il vont me trouvé un autre moyen de d'assuré le prêt mais la banque n'a rien fait. Aujourd'hui je suis en maladie et ma société en liquidation. La banque me demande d'honoré ma caution, se que je refuse puisque je n'ai pas eu l'assurance dont j'avais besoin en pareil situation. Quels sont mes droits ? et ceux de la banque ?

Merci de votre réponse